



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONCOURS INFIRMIER

SESSION 2025

RAPPORT DU JURY

Introduction

Le concours infirmier de la session 2025 a proposé 15 postes pour la région académique Bourgogne-Franche-Comté :

- L'académie de Besançon : 4 postes
- L'académie de Dijon : 11 postes

| CANDIDATS BESANCON | CANDIDATS DIJON |
|-----------------------|-----------------------------------|
| 46 Inscrits | 75 Inscrits |
| 28 présents | 48 présents |
| 10 admissibles | 22 admissibles |
| 10 présents | 20 présents |
| 4 admis | 11 admis |
| 1 complémentaire | liste1 liste complémentaire |

1. L'épreuve d'admissibilité

Le jury a relevé un niveau de connaissances très hétérogènes entre les candidats, et parfois un manque de connaissance dans plusieurs domaines clés (le calendrier vaccinal, les maladies à déclaration obligatoire et l'école

promotrice de santé). Le cas pratique sur la consultation infirmière a dans l'ensemble été traité partiellement alors qu'il correspond à l'une des missions principales de l'INFENES. De manière générale les cas concrets manquent d'approfondissement et ne permettent pas d'apprécier la capacité du candidat à analyser, prioriser, et mettre en œuvre une réponse infirmière adaptée. Le vocabulaire professionnel est parfois approximatif, voire inadapté. Concernant le cas concret 2 : la consultation infirmière de dépistage est très rarement détaillée.

Les thématiques abordées sont le reflet des enjeux prioritaires actuels au sein de l'éducation nationale, non « piégeuses », et pour autant le niveau global sur cette question est resté moyen. Les connaissances théoriques attendues, spécifiques au métier, sont essentielles, et sont gages d'une adaptation à l'environnement spécifique de travail. Une attention particulière doit être portée à maîtriser ces connaissances.

Nous attendons que ces connaissances soient mobilisées pour s'adapter aux cas concrets de l'épreuve, et ne doivent pas être « plaquées » dans les réponses attendues.

Conseils apportés aux candidats :

- Actualiser les connaissances théoriques liées à la profession d'infirmière-infirmier de l'Education Nationale.
- Faire preuve d'esprit de synthèse
- Maîtriser la terminologie et le vocabulaire spécifique adapté
- Connaître le cadre réglementaire d'exercice de la profession à l'éducation nationale
- Approfondir les cas concrets en articulant les différentes missions

En vue de l'épreuve d'admission, l'académie de Dijon a retenu 22 candidats pour une moyenne de 11.65/20, le dernier candidat admissible a obtenu la note de 9,95/20.

Pour Besançon, mêmes constats, avec une moyenne des copies assez faible, mais néanmoins quelques très bonnes copies. 10 candidats ont été retenus pour l'épreuve orale d'admissibilité, avec 9.43 pour le dernier admissible, et 15.93 pour le premier.

2. L'épreuve d'admission

L'académie de Dijon a interrogé 20 candidats sur 22 admissibles. Un écart de niveau significatif entre les candidats a également été remarqué sur cette épreuve. Il a été observé par les membres du jury de grandes disparités tant dans la préparation du concours que dans la compréhension des missions d'exercice du métier à l'éducation nationale.

La posture professionnelle, le sens de l'éthique, le travail en collaboration ont été très variables. Les modes de préparation au concours ont été questionnés. Nous recommandons pour les néo professionnels, un temps d'immersion dans les établissements pour comprendre les enjeux des missions et ainsi faire valoir leurs motivations dans un argumentaire construit.

La prise d'informations, sur les politiques publiques, les mesures actuelles, enrichissent les échanges et facilitent des réponses adaptées.

Les candidats présentant les meilleurs potentiels sont issus d'origines professionnelles variées, avec ou sans expérience à l'éducation nationale.

Points positifs notés par le jury :

- Connaissance affinée de la place de l'infirmier(e) à l'éducation nationale et des missions
- Maitrise des enjeux de santé publique
- Posture professionnelle adaptée et réflexive
- Une analyse pertinente des situations proposées avec des réponses professionnelles adaptées
- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire et en coéducation.

Nous avons pu noter que certains candidats se sont trouvés en échec en raison :

- D'une préparation au concours insuffisante
- D'une motivation difficilement explicitée.
- D'un vocabulaire professionnel non adapté et parfois familier
- De propositions professionnelles parfois risquées en termes de responsabilité ou de sécurité.
- D'une posture passive face aux questions posées qui interroge sur les capacités d'autonomie attendues dans cette profession.

L'académie de Dijon a retenu 11 candidats sur liste principale et 1 sur liste complémentaire. La moyenne des admis est de 16,55/20 pour l'épreuve d'admission et la moyenne générale pour l'ensemble des épreuves des candidats admis est de 14,91/20.

Pour Besançon, les mêmes remarques sont valables. L'épreuve orale doit se préparer en amont. L'exposé introductif du candidat sur son déroulé de carrière ne doit pas être trop court, être structuré, et présenter les motivations du candidat pour occuper la fonction. Les candidats doivent également faire preuve d'ouverture d'esprit, et s'intéresser au fonctionnement des établissements scolaires en général. Certains candidats connaissaient bien la structure dans laquelle ils évoluaient en tant que contractuel en collège par exemple mais ignoraient les attendus et le fonctionnement du lycée. Le jury s'attache à comprendre les motivations des candidats, cherche à déceler les potentiels pouvant apporter une plus-value à l'institution, et s'interroge sur la posture d'un futur cadre de l'Education Nationale. Les notes à l'oral pour Besançon se sont échelonnées de 8 à 17 sur 20, avec 4 candidats admis sur liste principale, et 1 candidat retenu sur liste complémentaire.

Le président du jury
jury

Ludovic TRIMAILLE.

La vice-présidente du

Karine BRAZEY.